



Congrès/Salon Préventica Rennes Grand Ouest



PSRE accompagne les employeurs dans la prévention du risque routier

PSRE participe les 4, 5 et 6 octobre prochains au Congrès/Salon Préventica Grand Ouest (Parc Expo Rennes Aéroport), salon de référence pour la santé et la sécurité au travail, pour permettre aux chefs d'entreprise et à leurs délégataires d'actualiser leurs repères ... à travers plusieurs conférences :

IMPACT DES CONDUITES ADDICTIVES DANS L'ENTREPRISE ? CE QUE L'EMPLOYEUR PEUT FAIRE

Mardi 4 octobre - de 16h15 à 17h15 - salle A

Plus de 10 % des accidents au travail voient l'alcoolémie ou l'usage de stupéfiants impliqués. Or 10 % des salariés consommeraient des drogues illicites (source MILDECA). Si les employeurs sont doublement exposés (manquement à la sécurité, réparation des préjudices aux tiers), leur prise de conscience émerge plutôt à l'analyse de l'accident ou lorsque la vulnérabilité de certains salariés est devenue problématique. Evaluation de l'exposition potentielle de l'entreprise, signaux avant-coureurs, actions de prévention possibles sont déterminants pour contenir le risque.

Intervenants :

Jean-Claude ROBERT, Délégué Général PSRE
Thomas GOUYET, Médecin du Travail au CHU Rennes (Unité Santé au Travail & Pathologies Professionnelles)
David CONSTANS, SRE29, Risk Manager en grande distribution

GERER LE RISQUE ROUTIER DE L'ENTREPRISE EN DEMARCHE SYSTEME – LIER CE MANAGEMENT « SECURITE ROUTIERE » DE L'ENTREPRISE A LA NORME ISO 3901

Mercredi 5 octobre - de 10h45 à 11h45 - salle E

Nombre d'entreprises ont leur propre "gestion" du risque routier, sans s'assurer de la durabilité de leur approche, de la bonne couverture de leurs obligations. La synergie avec d'autres les concerne. PSRE a consigné dans un référentiel (SMSR) les exigences reconnues et les « bonnes pratiques » en la matière ; le lien avec la démarche « système » internationale ISO 39001 y est visible. Pour rendre "visible" ce niveau de gestion du risque routier professionnel, le CNPP a mis son expertise d'évaluateur au service de cet objectif. Pourquoi et comment passer de la nécessaire approche globale du risque à une approche "système", comment aller vers la « certification ISO ?

Intervenants :

Gérald PLOQUIN et Jean-Claude ROBERT, Association PSRE
Amaury LEQUETTE, Directeur de CNPP certification
avec témoignage d'une entreprise en démarche "système", certifiée ISO 39001

ACCIDENT D'UN SALARIE EN DEPLACEMENT : RESPONSABILITES DE L'EMPLOYEUR, DE L'ENCADREMENT, DU SALARIE ?

Mercredi 5 octobre - de 14h à 15h - salle A

L'accident sur la route d'un salarié en déplacement professionnel est un « accident du travail ». L'employeur peut voir sa responsabilité engagée, tant « au civil » (réparation des préjudices) qu'« au pénal » (obligation « de résultat » en matière de protection des salariés). La « faute inexcusable » peut même être invoquée. Jusqu'où vont les responsabilités et risques juridiques, y compris pour l'encadrement et les délégataires ? La jurisprudence évolue-t-elle significativement ? En quoi la prévention peut réduire le risque ? La « table ronde » en traitera et répondra aux questions de l'auditoire.

Intervenants :

Gérald PLOQUIN, Délégué PSRE
Me Nolwenn QUIGER, Avocat au Barreau de Rennes, Barthélémy Avocats
Jean-Marie ROUSSELET, SRE35, Ingénieur Conseil en Prévention à la Carsat Bretagne

A propos de PSRE :

L'association PSRE (www.asso-psre.com) a pour mission de contribuer à réduire l'exposition des entreprises et des salariés au risque routier professionnel. Pour faire référence en matière de 'maîtrise du risque routier en entreprise', PSRE concentre les « retours d'expérience » d'Entreprises de tous secteurs d'activité, de Collectivités, d'organisations professionnelles et d'assureurs (Compagnies, Agents Généraux, Courtage) et les redistribue dans des table-rondes et ateliers pratiques "diagnostic".